

Vins IGP

Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr »

25/09/2018
Page 1/6



- Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)
- Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)

1. ► ACCÉDEZ A VOTRE ESPACE

1. Aller sur <http://www.igpvins.fr/>
2. Identifiez-vous avec votre Login et votre MDP que vous trouverez le cas échéant dans le corps du mail envoyé avec ce document en pièce jointe (si c'est votre première connexion).

Vous accédez ainsi à votre espace personnel où vous pouvez visualiser vos données gérées par l'ODG.



IGP :

- MC Mont Baudile
- Pays d'Hérault
- Saint-Guilhem-le-Désert

Identité Opérateur

Raison sociale	SAINT-LEONARD SAUNIER	Nom entreprise	
Siret		N° CVI	
N° TVA intracom		Code client comptable	
Adresse			
CP	34725	Ville	SAINT-FELIX-DE-LODEZ
Téléphone		Fax	
Portable		Courriel	
Type de déclarant	<input checked="" type="checkbox"/> Vinificateur <input type="checkbox"/> Non vinificateur <input checked="" type="checkbox"/> Récoltant		
Catégorie	<input checked="" type="checkbox"/> Cave Coopérative Viticole <input type="checkbox"/> Cave Particulière <input type="checkbox"/> Négociant Vinificateur		
Secteur géographique de prélèvement			

Activité(s)

Vinificateur

Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr »

- Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)
- Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)

2. ► FAIRE UNE DECLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

1. Cliquez sur le bouton

The screenshot shows the website's navigation bar with buttons for 'Identité', 'Contacts', 'Récoltes', 'Déclarations', 'Factures', 'Lots', 'Documents', 'Bilans', and 'Déconnexion'. Below this is a table with three rows:

Revendication	Faire une déclaration	Historique	Pièces à fournir avec votre déclaration
Changement de dénomination autre IGP	Faire une déclaration	Historique	
Intention de changement de Dénomination	Faire une déclaration	Historique	

2. Dans la section « **REVENDICATION** », cliquez sur « **Faire une déclaration** »
3. Dans la fenêtre pop-up, sélectionner l'IGP à revendiquer et la campagne « 2017/2018 » pour les vins du millésime 2017 et « 2018/2019 » pour les vins du millésime 2018 puis cliquez sur « **Valider** »

The pop-up window is titled 'Déclaration de Revendication'. It contains the following elements:

- A dropdown menu labeled 'Sélectionner l'IGP' with 'Côtes de Gascogne' selected.
- A dropdown menu labeled 'Sélectionner la campagne' with '2017/2018' selected.
- Two buttons at the bottom: a green checkmark button labeled 'Valider' and a red X button labeled 'Annuler'.

4. La fenêtre « **Déclaration de Revendication** » s'ouvre (voir en page 3).
5. Renseignez le type de déclaration : partielle ou totale (totale = déclaration unique pour la campagne) et indiquez s'il s'agit de vin primeur.
6. Si le prélèvement doit être effectué dans un autre site que celui du siège social, merci de sélectionner le site d'entreposage des lots, ou saisissez un nouveau site en cliquant sur « **Ajouter** ».
7. Indiquez la date de dépôt de déclaration (date du jour renseignée par défaut)
8. Indiquez dans la case « Observations » par exemple la **date de contrôle souhaitée**, si vous en avez une, en vous référant au calendrier des contrôles de la campagne en cours..

Vins IGP

Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr »

25/09/2018
Page 3/6



- Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)
- Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)

9. Saisissez les informations relatives au lot revendiqué :

- N° lot ou numéro du contenant si contenant unique
- Logement : numéro(s) ou référence(s) du ou des logements du vin revendiqué.
- Millésime
- Couleur : en blanc, bien choisir « moelleux/doux » le cas échéant si le type de vin est pertinent pour l'IGP
- Cépage(s) : **uniquement pour les vins revendiqués en mono-cépage, bi-cépages ou tri-cépages** => jusqu'à 3 cépages possibles, à inscrire par ordre d'importance. Si pas de mention de cépage(s) cela signifie que c'est un vin d'assemblage ou un vin pour laquelle la mention du(des) cépage(s) ne sera pas indiquée sur l'étiquetage ou sur le contrat dans le cadre d'une vente en vrac.
- Volume du lot (en hl),
- Degré alcool : indication facultative car analyse réalisée par ailleurs par nos soins
- et, précision **OBLIGATOIRE**, destination du lot : vrac France (VF), vrac export (VHF = vrac Hors France), conditionnement par vos soins (B) ou élevage (E) si le vin est notamment destiné à un élevage en barriques.

puis cliquez sur « **Ajouter** ». Vous pouvez ajouter plusieurs lots.

Date de dépôt de déclaration : 12/10/2018 Campagne : 2018/2019

Observations

Par exemple date de contrôle souhaitée de vos lots.
IGP Pays d'Hérault
Liste des lots

Num. lot*	Logement des vins	Millésime Couleur	Assemblage Cépage	Volume (hl)	Volume (l)	Degré (°)	Destinataire	Date et Observations
		Millésime: 2018 Couleur: Chose	1 : Choisir % 2 : Choisir % 3 : Choisir %				<input type="checkbox"/> VF <input type="checkbox"/> VHF <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> E	<input type="text"/> <input type="text"/>

* Saisie obligatoire
** Destination : VF = Vrac France, VHF = Vrac Hors France, B = Bouteilles, E = Elevage

Valider : Votre déclaration est transmise à votre ODG. La facture Pro forma est visible dans l'onglet Déclaration -> Historique des déclarations de façon à vous permettre de régler le montant des cotisations. La facture sera émise à la validation de la déclaration par l'ODG.
Valider et régler : Votre déclaration est transmise à votre ODG. la facture est émise et visible dans l'onglet Déclarations -> Historique des déclarations. et vous pouvez, si votre ODG a opté pour le règlement en ligne, régler la facture en ligne dans votre onglet Facture. Sinon vous pouvez régler la facture des cotisations (pro forma ou facture par chèque ou virement).

Dans tous les cas vous devez transmettre à l'ODG par Mail ou par courrier :
- votre déclaration de récolte ou SV11 (Cave Coop) en cas de 1ère déclaration
- des résultats d'analyse COFRAC des lots revendiqués (seulement pour les ODG des départements 11, 30 et 34).

Action Déclaration

Impression

Synthèse et bilan

10. Lorsque tous les lots que vous voulez déclarer sont saisis allez en bas du formulaire de déclaration.

Vins IGP

Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr »

25/09/2018
Page 4/6



- Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)
- Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)

- Saisie obligatoire

** Destination : VF = Vrac France, VHF = Vrac Hors France, B = Bouteilles, E = Elevage

Valider : Votre déclaration est transmise à votre ODG. La facture Pro forma est visible dans l'onglet Déclaration -> Historique des déclarations de façon à vous permettre de régler le montant des cotisations. La facture sera émise à la validation de la déclaration par l'ODG.

Valider et régler : Votre déclaration est transmise à votre ODG. la facture est émise et visible dans l'onglet Déclarations -> Historique des déclarations. et vous pouvez, si votre ODG a opté pour le règlement en ligne, régler la facture en ligne dans votre onglet Facture. Sinon vous pouvez régler la facture des cotisations (pro forma ou facture par chèque ou virement).

Dans tous les cas vous devez transmettre à l'ODG par Mail ou par courrier :

- votre déclaration de récolte ou SV11 (Cave Coop) en cas de 1ère déclaration
- des résultats d'analyse COFRAC des lots revendiqués (seulement pour les ODG des départements 11, 30 et 34).

Action Déclaration

11. Le bouton « **Valider** » permet de transmettre la déclaration à l'ODG. Un message s'ouvre, cliquez sur « **Valider et imprimer** » pour valider la transmission de la déclaration à l'ODG et imprimer la déclaration.

Si vous préférez continuer à régler par chèque, il vous faudra envoyer, au Syndicat/ODG, par courrier, le règlement accompagné de la facture Pro forma téléchargeable dans l'historique des déclarations au regard de la déclaration que vous venez de transmettre.

3. ► REGLER VOS COTISATIONS EN LIGNE

1. Si vous optez pour le règlement en ligne (par CB ou prélèvement), le bouton « **Valider et régler** » permet de transmettre la déclaration à l'ODG et d'émettre la facture qui sera visible dans l'historique des déclarations (Impression pdf) et dans l'onglet factures dans lequel vous pouvez régler la déclaration en ligne.

Vins IGP

Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr »

25/09/2018
Page 5/6



- Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)
- Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)

Identité Contacts Récoltes Déclarations Factures Lots Documents Bilans Déconnexion

Revendication [Faire une déclaration](#) [Historique](#) [Pièces à fournir avec votre déclaration](#)

Historique des déclarations effectuées

CAMPAGNE IGP

N° Dossier	Campagne	Vol. Hl	Date	IGP	Validation de l'Organisme	
47	2018/2019	2135	10/10/2018	Pays d'Hérault		Facture
314	2017/2018	1400	18/12/2017	MC Collines de la Moure	03/01/2018	Facture
315	2017/2018	1020	18/12/2017	Pays d'Hérault	22/12/2017	Facture
687	2016/2017	1670	27/03/2017	MC Collines de la Moure	04/04/2017	Facture
238	2016/2017	1690	19/12/2016	Pays d'Hérault	22/12/2016	Facture
209	2016/2017	735	14/12/2016	MC Collines de la Moure	22/12/2016	Facture
356	2015/2016	1680	22/12/2015	MC Collines de la Moure	14/01/2016	Facture
119	2015/2016	1195	13/11/2015	MC Collines de la Moure	25/11/2015	Facture
120	2015/2016	2183	13/11/2015	Pays d'Hérault	19/11/2015	Facture
359	2014/2015	400	22/12/2014	MC Collines de la Moure	19/01/2015	Facture

1 2 3 4

Imprime la déclaration

Imprime la facture (si vous souhaitez régler par chèque)

Pour régler la facture en ligne rendez-vous sur l'onglet « Factures ».

FEDERATION C. D. S. le Sud de France

VIN IGP Confédération des vins IGP de France

Identité Contacts Récoltes Déclarations Factures Lots Documents Bilans Déconnexion

Factures(s) Opérateur :

REGLÉE(S) : OUI NON TOUTE(S) [Rechercher](#)

CAMPAGNE : 2018/2019

Nbr Déclaration : Montant TTC : €

N° Dossier	Type	Raison Sociale	IGP	Volume	NbLot	Mont HT	Mont TVA	Mont TTC	Campagne	Date Facture	
62	DREV		Pays d'Hérault	1 383,00	0	604,69	112,64	717,33	2018/2019	17/10/2018	Régler en ligne
61	DREV		MC Mont Baudile	2 153,00	0	1 474,04	174,24	1 648,28	2018/2019	17/10/2018	Régler en ligne
31	PRIM		Pays d'Hérault	105,00	1	55,15	10,40	65,55	2018/2019	08/10/2018	

Paiement en ligne sécurisé

MasterCard SecureCode Verified by VISA

© Copyright 2013 - INNOVAGRO CONSULTING

Vins IGP

Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr »

25/09/2018
Page 6/6



- Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)
- Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)

- Le Clic sur Régler en ligne vous permet d'accéder à la page de paiement e transaction
- La fenêtre ci-dessous s'ouvre pour vous diriger vers le paiement en ligne e transaction dans lequel vous pouvez régler la facture ODG par CB.

Mozilla Firefox

www.innov-agro.igpvins.fr/Facture/PaiementV2/PrePaiementEnLigne.aspx

90%

Vous êtes sur le point d'effectuer un règlement en ligne d'un montant de : 717,33 €

Récapitulatif :

Date Facture : 17/10/2018
N° Facture : 18_DREV_62
Raison Sociale
Volume : 1383

Paieement en ligne sécurisé

MasterCard SecureCode Verified by VISA

Accéder au paiement

- Après avoir saisi et validé les références de votre carte de paiement **la facture émise est réglée.**
- Dans cet onglet « **Factures** » de votre espace personnel, vous pouvez visualiser et éditer au format PDF et à tout moment les factures de vos déclarations de revendications.
- Dans l'onglet « **Historique** » vous accédez à l'historique de vos déclarations de revendication et leurs factures.
- Dans l'onglet « **Lots** » vous pourrez consultez les résultats du contrôle interne.

Vous pouvez également procéder à la télé-déclaration de vos « **Intentions de changement de dénomination IGP ou de vos déclassements en vin de France** » en cliquant sur l'onglet ad hoc de la page Déclarations.

Si besoin, nous restons à votre disposition aupour tout aide et renseignement.

L'équipe du Syndicat/ODG